

Ville de Trévoux
Département de l'AIN



ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE A LA DIRECION GENERALE

Acte 20263004AR2ADGS

Publié le 30 avril 2026

Le Maire de la commune de Trévoux

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-19 et suivants,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 20 avril 2026 relative aux délégations consenties au Maire,

Vu l'organisation des services communaux,

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service public et le bon fonctionnement de l'administration communale,

ARRÊTE :

Article 1 : Délégation de signature

Délégation est donnée à Mme Isabelle DEGREMONT **adjointe au directeur général des services** à l'effet de signer, au nom du Maire et sous sa surveillance et sa responsabilité, les actes suivants :

- Les bons de commande jusqu'à 1 500 € relatifs aux dépenses inscrites au budget communal, dans la limite des crédits ouverts.
- Les documents relatifs au déblocage des lignes de trésorerie (Plateformes internet) ;
- Les documents relatifs au déblocage des emprunts contractés par la commune (Plateformes internet principalement) ;
- Tous actes, correspondances et documents administratifs nécessaires au fonctionnement courant des services, à l'exception de ceux expressément réservés à la signature du Maire par les textes en vigueur ou par délibération du conseil municipal.

Article 2 : Conditions d'exercice

La présente délégation est exercée sous le contrôle et la responsabilité du Maire.

Le Directeur Général des Services rend compte régulièrement des actes signés dans le cadre de cette délégation.

Article 3 : Durée

La présente délégation est consentie pour la durée du mandat du Maire, sauf retrait ou modification expresse.

Article 4 : Publication et exécution

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.
Il sera transmis au représentant de l'État dans le département.

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Trévoux, le 30 avril 2026

Le Maire,
Nathanaël DUFFIT MENARD

